Comités de salaires 2025

Communiqué • 20 janvier 2025

L' année ou jamais ???

Comme toujours FO défendra tous les dossiers, un par un.

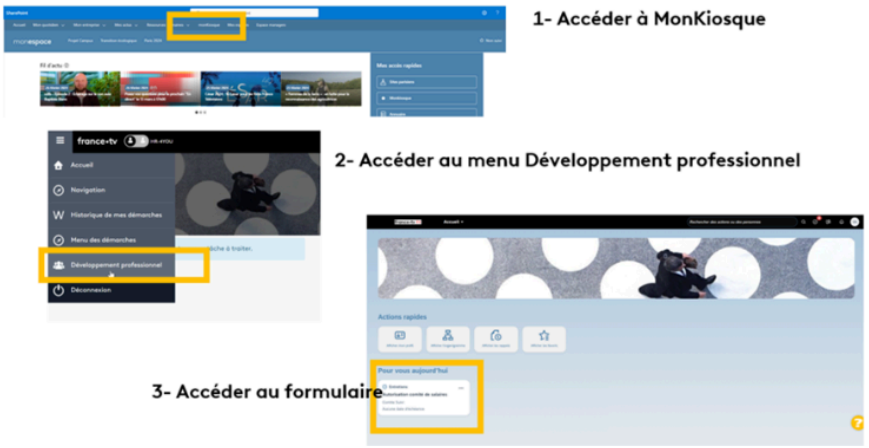
Dans une année de déficit budgétaire, de renouvellement du mandat de notre présidence, de projet parlementaire de holding de l'audiovisuel public, c'est l'évènement à ne pas rater.

* Attention, pour que vos attentes soient prises en compte par la direction, **vous avez jusqu'à vendredi 28 février minuit pour autoriser la transmission de vos données salariales.**

Il faut suivre la procédure suivante :

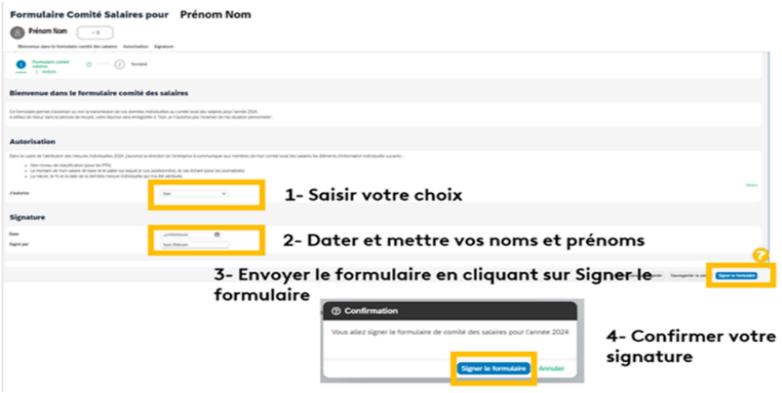
Étape 1 : Accéder à MonKiosque/Menu Développement professionnel/Accéder au formulaire

Accès au formulaire

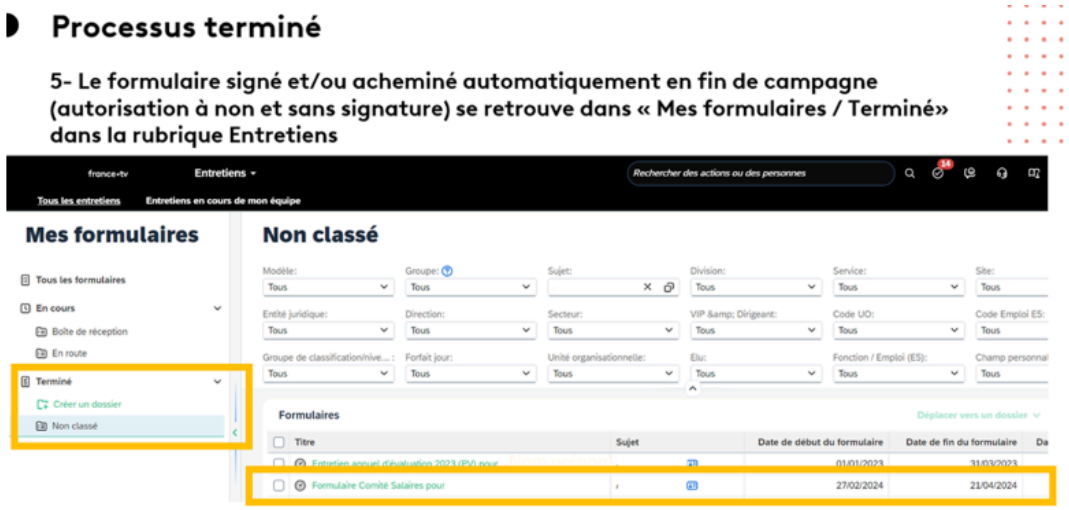


Étape 2 : Saisie du formulaire/Saisir votre choix/Dater et mettre vos noms et prénoms/Envoyer le formulaire en cliquant sur Signer le formulaire/Confirmer votre signature

Saisie du formulaire



Étape 3 : Le formulaire signé et/ou acheminé en fin de campagne se retrouvera dans "Mes formulaires / Terminé"



Attention : **ce sont les dispositions de** 👉**l'accord d'entreprise** 👈 et elles seules qui vont s'appliquer cette année !

A lire attentivement les **pages 21, 66 et 180** de l'accord.

Bien évidemment, FO reprendra dès mars ses consultations quotidiennes pour préparer les dossiers de tous les salariés via des visio Teams